



# DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE › 13 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale  
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°9 - NOVEMBRE 2020

Association de Défense de  
l'Environnement du Littoral Est

ADELE

Association de défense de  
l'environnement ADELE

Maison de l'environnement

106 avenue du casino  
59240 DUNKERQUE

Président en exercice :  
M Jean Pierre MOUGEL

Vice président :  
M Michel MARIETTE

## CAHIER D'ACTEUR DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU LITTORAL EST

### PREAMBULE

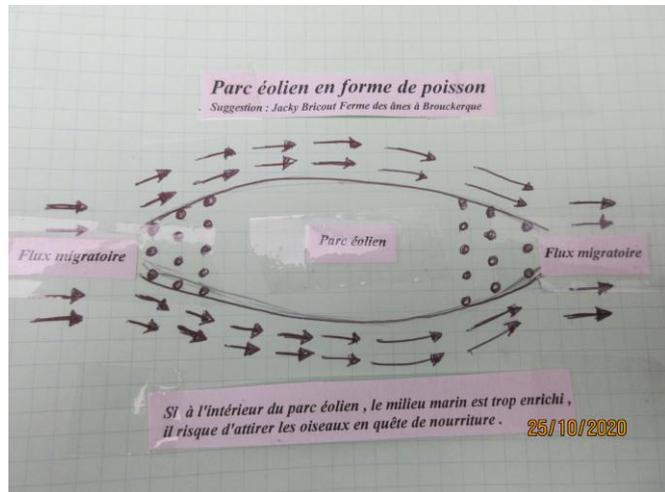
L' ADELE , association locale apolitique dont un des objectifs principaux depuis sa création le 11 01 1989 (JO 08 02 89) , est de contribuer à la préservation des milieux dunaires , des milieux aquatiques et notamment le milieu marin , au niveau des communes littorales situées à l'Est de Dunkerque , s'est tout de suite impliquée dans le projet éolien en mer en participant avec les fédérations d'associations ADELFA Dunkerque et FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Hauts de France Lille, à la plupart des réunions thématiques initiées par les consortiums européens présentant un projet sur Dunkerque ; ces échanges grâce aux capacités réelles d'écoute et de compréhension de ses membres et leur connaissance du terrain , ont permis d' approfondir la connaissance du projet , d' alimenter la réflexion sur le sujet et surtout de renforcer leurs interrogations lesquelles conduisent aujourd'hui l'association à réaliser un cahier d'acteur.

## 1 – IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Après avoir regretté fortement l'abandon sans raison valable , du projet Berck - Le Touquet, le site dunkerquois figure dans la carte des vocations du Document Stratégique de Façade Manche Est- mer du Nord avec un secteur marin considéré favorable en terme de régularité des vents ; l'autre avantage pas négligeable demeure le raccordement au réseau de transport RTE facilité par un cheminement au travers des couloirs techniques du GPMD .

Le point regrettable est l'exiguïté de la zone pouvant accueillir le parc avec un front plus large à la frontière belge , ne facilitant pas son contournement par l'avifaune migratrice ; la proposition de Jacky BRICOUT ( Président de la Ferme des ânes Brouckerque ) de disposer les éoliennes en forme de poisson ( avec un ventre en partie centrale ) faciliterait le passage des oiseaux. L'ADELE adhère à cette proposition .

A propos de la régularité du vent , rien ne peut nous confirmer qu'avec le changement climatique, les bonnes conditions observées présentement le resteront dans les 30 années de vie du parc.



Le fait que le projet joute la frontière belge ( De Proventie West Vlaanderen ) et surtout une zone de protection des oiseaux en continuité des Bancs de Flandre , suppose une concertation poussée avec nos voisins flamands ; il convient de rappeler qu'un projet de

parc éolien est également envisagé de l'autre côté de la frontière à 50 km des côtes , projet qui en cas de réalisation , créera également des perturbations supplémentaires au niveau de l'avifaune migratrice .

Maîtriser la fabrication des éoliennes sur notre territoire à défaut de la région et avoir des garanties quant à leur maintenance à partir de la plate-forme industrialo-portuaire de Dunkerque pendant la durée de vie du parc , ( on ne peut imaginer un projet sans forte retombée locale ) ne sont pas négociables.

Le parc éolien projeté d'une puissance limitée à 600MW sera bien loin des aménagements éoliens prévus dans les pays voisins (à titre d'exemple HORNSEA 2 dans le Yorkshire ( 1386 MW) Tout cela pour dire que Dunkerque sera considérée comme un petit dans cette course à la production d'énergie renouvelable de type éolien posé en mer .

Il faut également prendre en considération le projet d'installation d'une usine de production d'hydrogène vert ( H2V) à partir d'électricité verte en montrant qu'il est possible à Dunkerque avec le parc éolien, d'injecter dans le réseau RTE, l'équivalent de la puissance demandée par H2V .

## 2 - la dynamique sédimentaire du secteur

### 2-1 : Les Bancs de Flandre

Les Bancs de Flandre ( ensemble comprenant les bancs proprement dits, les dunes hydrauliques et les mégarides ) où est prévu le projet éolien , sont réputés mobiles tant dans leur déplacement que dans leur niveau ; les niveaux supérieurs constatés plus faibles qu'auparavant font que les effets des houles du large sont de moins en moins atténués avec les conséquences sur le trait de côte. Leur profil en travers est asymétrique ce qui n'est pas sans poser de problème pour la tenue des câbles qui passent au travers des bancs et qui peuvent se retrouver sans un recouvrement suffisant .

D'ailleurs à ce sujet, l' ADELE demande à ce que les différents câbles puissent être « ensouillés » à 2,50 m de profondeur (cette profondeur nécessitera l'utilisation d'engins de pose les plus performants existants sur le marché ) et rejette toute solution consistant à poser les câbles sur le fond de la mer en les protégeant avec des matériaux autres que le sable en place.

## **2-2 : La zone d'atterrage à Mardyck**

Le secteur côtier au droit de la commune associée de Mardyck fait l'objet d'une attention particulière depuis l'arrivée du gazoduc norvégien . En effet, il s'agit d'une zone d'érosion régulière qui nécessite des opérations de rechargement en sable d'origine marine . Le positionnement ( profil en long) des câbles RTE devra en tenir compte .

## **3: Le projet se situe en zone Natura 2000 en mer**

***A propos de l'égalité de l'implantation : elle est problématique au regard de l' état du Droit et de la jurisprudence. Un parc d'éoliennes offshore ne peut être autorisé s'il existe un doute scientifique raisonnable quant à l'atteinte qu'il pourrait porter aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ( Cour administrative de Nantes, 6 octobre 2020 , association Nature et citoyenneté Crau Camargue , n° 19NT02389 , activité juridique du droit administratif , 9 novembre 2020 pages 2143 à 2147 )***

Le classement de la zone en «Natura 2000 en mer» des Bancs de Flandre conduit à s'intéresser aux espèces à protéger .

L'avifaune migratrice sera impactée plus ou moins par le projet en fonction des caractéristiques géométriques des éoliennes et de leur positionnement . En particulier, nous avons besoin de connaître le comportement des oiseaux migrants la nuit et surtout par mauvais temps au moment où il descendent vers l' Afrique et la manière dont il vont affronter les éoliennes : à titre d'exemple cibler les espèces susceptibles de passer au dessous des pales à l'arrêt ou en fonctionnement à des vitesses restant à préciser

La possibilité de disposer au niveau de la mer du Nord voire de la Baltique , d'une cartographie en temps réel du déplacement des cohortes les plus importantes

d'oiseaux selon les trois flux migratoires bien connus et de mettre momentanément en arrêt les éoliennes au moment de leur franchissement au travers du parc paraît pour l' ADELE s'avérer être un engagement minimum du consortium au titre des mesures Eviter Réduire Compenser

Tous les facteurs susceptibles de perturber le cycle de vie des différentes espèces recensées sont à prendre en compte et surtout leurs effets cumulés avec les impacts des activités autorisées sur la zone Natura 2000 en mer.L' ADELE demande également une évaluation des impacts sur les espèces non présentes actuellement et susceptibles de migrer sur nos côtes avec le changement climatique à l'horizon 2040 /2050 , selon différents scénarii.

## **4: Le projet recoupe des zones de frayères et des nourriceries**

Le parc se situe dans une zone de frayères , de nourricerie des juvéniles de poissons plats et de crevettes grises; l' ADELE souhaite disposer de précisions sur ces points en particulier à propos des dimensions critiques minimum d'une nourricerie de juvéniles ou d'une frayère pour permettre une fonctionnalité satisfaisante ceci de manière à ne pas impacter en définitive, la ressource halieutique.

Le déficit de connaissances scientifiques sur le secteur devrait pouvoir se combler grâce aux différentes investigations menées.

## **5 : L'impact sur les différents usages**

### **5-1: la pêche professionnelle côtière , locale et responsable.**

L'ADELE met en avant cet usage parce qu'il subit depuis plusieurs années des difficultés réelles dues à plusieurs facteurs . Cette activité de pêche fraîche, dans les formes où elle se pratique, demeure essentielle pour les habitants de la côte .

Nous réitérons notre demande de maintenir cette activité au travers du parc éolien moyennant des adaptations nécessaires en terme de localisation des

bateaux et de sécurité vis à vis de la présence des mats et du poste électrique RTE.

Nous demandons au consortium de bien vouloir prendre en compte les situations météorologiques critiques pour les marins pêcheurs, liées au phénomène parfois brutal de brise de mer avec des difficultés à se localiser vis à vis des obstacles.

Limiter le nombre d'éoliennes quitte à retenir des équipements les plus puissants existants sur le marché, devrait être le meilleur des compromis. Les aménagements envisagés au pied des éoliennes ne doivent pas rendre plus difficile l'exercice de la pêche qu'il n'est actuellement.

### **5 - 2 Impact sur l'activité mytilicole :**

Il s'agit d'une activité en cours de développement sur laquelle les Dunkerquois fondent beaucoup d'espoir et que nos associations soutiennent depuis sa création .

Deux types d'impact sont possibles :

- impact lié au passage d'engins de maintenance des éoliennes à proximité des concessions mytilicoles,
- impact chimique lié à la présence éventuelle d'anodes sacrificielles sur les éoliennes .

### **5 – 3 Impact visuel :**

Des ouvrages éoliens avec de telles caractéristiques envisagées seront forcément visibles de la côte ; mais ce n'est pas la première fois que notre littoral Est est impacté avec des superstructures démesurées en bord de mer qui ont dénaturé l' habitat patrimonial , à savoir « Le Grand Pavois » à Malo les bains et les barres d'immeubles R + 6 à Bray-dunes plage et c'est bien la première fois que les riverains réagissent : c'est surprenant alors que le parc n'est prévu que pour une durée de vie de 30 ans. Par contre , nous comprenons la position des habitants de Leffrinckoucke et Zuydcoote qui ont su préserver depuis toujours leur front de mer ; pour conclure à propos de cet impact , l' ADELE l'estime de moindre importance par rapport aux impacts sur les espèces à protéger et les activités professionnelles de pêche professionnelle locale précitées.

### **5- 4 Impact sur le mise en œuvre du Plan POLMAR Terre**

### **voire Mer**

en cas d'une pollution par hydrocarbures provenant d'un dégazage sauvage voire d'une collision entre deux navires au large de Dunkerque , le projet de parc éolien ne devra pas rendre plus difficile la mise en œuvre de moyens sur la mer pour éviter par vent de secteur Nord

- une pollution se dirigeant vers les estrans sableux constituant notre littoral
- une contamination des moules sur les concessions de Zuydcoote – Bray-dunes (hydrocarbures plus lourds que l'eau de mer )
- la récupération d'oiseaux éventuellement impactés par la pollution

### **5 – 5 Démantèlement des éoliennes:**

Si l'enlèvement des superstructures ne devrait poser aucun problème , il n'en sera pas de même pour le monopieu dont le niveau d'arasement pourrait poser problème en cas d'affouillement ultérieur autour de la partie d'ouvrage maintenue.

### **Conclusion :**

L'ADELE comme d'ailleurs les fédérations d'associations auxquelles nous sommes liées a toujours considéré l'éolien en mer comme une des alternatives envisageables pour notre littoral au tout nucléaire vieillissant, ayant dépassé son espérance de vie initiale avec les risques croissants pour la population et aux productions d'énergie carbonée. Cependant, avec un site d'implantation proposé mal placé, trop exigü au regard des nouvelles technologies annoncées, pour disposer d'un outil de production à la hauteur de ce que font nos voisins , ne portant surtout pas atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000 des Bancs de Flandre avec ses activités dûment autorisées (bilan avantages/inconvénients restant à confirmer), ceci du fait des distances de sécurité à respecter vis à vis des chenaux de navigation empruntés par des transports de matières dangereuses avec cependant la possibilité de rechercher un positionnement des mats favorisant le passage des migrateurs, d'une part, des études scientifiques et techniques restant à accomplir, d'autre part, l'association ADELE demeure très réservée